



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2011**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 21 DÉCEMBRE 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce 21^e jour du mois de décembre 2011, à 17 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :
Monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Ginette Audet, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire, constatation du quorum et de la signification des avis
2. Paiement numéro 4 : Bâtiment des travaux publics
3. Remplacement de la trésorière adjointe
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance extraordinaire est ouverte.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Au début de l'assemblée, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, fait la lecture de l'avis de convocation. Il est constaté que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2011

659-2011

**PAIEMENT NUMÉRO 4 :
BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Claude Fournier, architecte, de la firme Régis Côté et associés, en date du 15 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à « Les Constructions H.G.B. inc. » au montant de 473 153,95 \$ plus taxes. Ce montant tient compte d'une retenue contractuelle de 10 %. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1158-2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

ADOPTÉE

660-2011 **REMPLACEMENT DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU que madame Julie Cloutier, CA, trésorière adjointe, devra s'absenter de son travail en raison d'un congé de maternité devant débuter le ou vers le 16 janvier 2012;

ATTENDU que, pour combler son départ, une offre d'emploi est parue dans le journal Le Soleil et sur les sites Web des unions municipales;

ATTENDU que huit personnes ont postulé pour cet emploi à durée déterminée;

ATTENDU le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier daté du 21 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU :

Que ce conseil engage monsieur Claude Simard pour la période du 4 janvier 2012 au 21 décembre 2012, soit pour une durée de 50 semaines et 3 jours, avec une clause de fin de contrat prématurée, comme prévu au rapport du directeur général et secrétaire-trésorier;

Que monsieur Simard soit rémunéré selon l'échelon 4 actuel de la grille salariale de la trésorière adjointe, sans les avantages de REER et d'assurance collective;

Qu'une prime d'éloignement de 1 000 \$ par mois lui soit octroyée pour son logement compte tenu qu'il habite au Lac-Saint-Jean;

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à finaliser les termes du contrat et à signer celui-ci avec monsieur le maire, le tout selon les termes du rapport préparé par le directeur général le 21 décembre 2011.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

661-2011 **CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de clore cette séance extraordinaire.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 17 h 20.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER